

04
avril

**BULLETIN
OFFICIEL 2019**

Tome 1 : délibérations



SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 8 avril 2019.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 1 ^{er} avril 2019.....	33

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2019**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZECZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 001

Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 353

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence du rapport N° 353,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 353 intitulé :

- Présentation du rapport du délégataire de service public : Center Parcs – Domaine de l'Ailette – Exercice 2017-2018,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 101
Vote du taux sur le foncier bâti

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 101,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions),

- Décide de maintenir pour 2019 le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti à 31,72 % ;

- Ratifie les inscriptions de crédits en recettes suivantes :

Chapitre 940 – Impositions directes :	660 322 €
Chapitre 942 – Dotations et participations :	86 617 € ;

- Ratifie l'inscription de crédits en dépenses suivante :

Chapitre 930 – Services généraux :	746 939 €.
------------------------------------	------------

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 150
Règlement d'application du Protocole sur le temps de travail dans les collèges

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter le règlement d'application du protocole sur le temps de travail des agents des collèges, tel que précisé dans l'annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : F. GRZEZICZAK

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 151
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide :

1) de créer le poste suivant :

Direction de l'Enfance et de la Famille

Une convention concernant la mise à disposition d'agents de l'Association Médico-Sociale Anne Morgan a été signée avec le Département de l'Aisne le 2 février 1994. Elle prévoit que suite au départ ou à la cessation de fonction d'un agent mis à disposition dans le cadre de cette convention, le Département peut pourvoir l'emploi.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent, il convient de créer un poste de puéricultrice territoriale au Service Protection Maternelle et Infantile,

2) de créer les postes suivants par suppressions :

Direction générale des Services

- création d'un poste d'administrateur territorial hors classe par suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal.

Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'ingénieur territorial.

Direction des Ressources Humaines

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction Informatique

- création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial.

Direction de la Voirie Départementale

- création de deux postes d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- création de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de technicien territorial,
- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal.

Direction des Bâtiments

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Collèges

- création de quatorze postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'emploi avenir, d'un poste d'agent de maîtrise territorial, de six postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement et de six postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- création de sept postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement et de quatre postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement.

Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture

- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine par suppression d'un poste d'emploi avenir,
- création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial,
- création d'un poste de sage-femme territorial de classe normale par suppression d'un poste de sage-femme territorial hors classe,
- création de deux postes d'assistant territorial socio-éducatif de 2^{ème} classe par suppression de deux postes d'assistant territorial socio-éducatif de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 2^{ème} classe,
- création d'un poste de psychologue territorial hors classe par suppression d'un poste de psychologue territorial de classe normale.

Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'adjoint des cadres hospitalier de classe normale par suppression d'un poste d'adjoint administratif hospitalier principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste de cadre socio-éducatif supérieur par suppression d'un poste de cadre socio-éducatif,
- création d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe normale 1^{er} grade de la fonction publique hospitalière par suppression d'un poste de cadre socio-éducatif supérieur,
- création de deux postes d'assistant socio-éducatif de classe supérieure 1^{er} grade de la fonction publique hospitalière par suppression de deux postes d'assistant socio-éducatif de classe normale 1^{er} grade de la fonction publique hospitalière.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'attaché territorial.

Pilotage des Territoires

- création de trois postes d'adjoint administratif territorial par suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création de quatre postes de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, d'un poste d'attaché territorial, d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe et d'un poste rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,

- création de quatre postes d'assistant territorial socio-éducatif de 2^{ème} classe par suppression de quatre postes d'assistant territorial socio-éducatif de 1^{ère} classe,
- création de quatre postes d'assistant territorial socio-éducatif de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial, d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, d'un poste d'attaché territorial principal et d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif de 2^{ème} classe,
- création d'un poste de psychologue territorial de classe normale par suppression d'un poste de psychologue territorial hors classe.

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

3) de modifier les postes suivants et fixer les rémunérations :

Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières

Le poste de juriste est vacant au Service des Affaires Juridiques Administratives et Financières. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, ce poste peut être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent est fixée au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté d'un agent non titulaire, Adjoint au chef de Service des Affaires Juridiques et Administratives, il convient de fixer sa rémunération au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction Informatique

Le poste d'ingénieur pédagogique numérique est vacant au Pôle Architecture et Collèges. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, ce poste peut être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

Afin de tenir compte des diplômes et de l'expérience professionnelle de cet agent, il convient de fixer sa rémunération au 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

Le poste de chargé de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est vacant au Service Régulation et Prospective. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, ce poste peut être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

Afin de tenir compte des diplômes et de l'expérience professionnelle de cet agent, il convient de fixer sa rémunération au 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Le poste de chargé de mission « Coordination et suivi du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Animation sur le versant axonais » est actuellement vacant au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

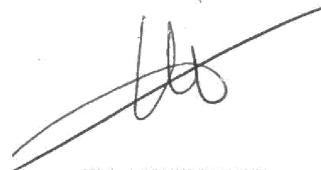
Ce poste est financé pendant 3 ans de la façon suivante, sur la base d'un coût chargé estimé à 150 000 € :

- Etat (FNADT) : 30 000 €
- Département : 60 000 €
- Communauté de Communes des 3 rivières : 15 000 €
- Communauté de Communes Thiérache du Centre : 15 000 €
- Communauté de Communes Portes de Thiérache : 15 000 €
- Communauté de Communes Sambre et Oise : 15 000 €

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi. La rémunération de cet agent sera alors fixée en fonction du niveau de diplômes et/ou de son expérience professionnelle,

4) de solliciter la participation de l'Etat au titre du FNADT et les participations des Communautés de communes pour le financement du poste de chargé de mission relatif à la coordination et au suivi du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 16/04/2019 à 09:15:45
Référence : 48f6b18606f0944f627b8d521b1e02b1453a8ef1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : T. DELEROT, P. TIMMERMAN

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 350

**Convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le
Département de l'Aisne, en matière d'intervention dans le domaine
agricole pour la période 2019-2021**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide :

1) de valider le projet de convention annexé au rapport du Président, à passer avec la Région Hauts de France, en vue de préciser le champ d'intervention du Département dans le domaine agricole, pour la période 2019-2021,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 351
Association du Département de l'Aisne à la Charte d'engagements
réci-proques du Canal des Ardennes

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la Charte d'engagements réci-proques du Canal des Ardennes annexée au rapport, dans la limite de ses compétences et de ses priorités d'intervention ;
- 2) Précise que ses priorités d'intervention en matière de Véloroutes Voies Vertes sont les véloroutes inscrites au schéma départemental, dont ne fait pas partie le projet de liaison BERRY-AU-BAC (V30) / Ardennes (V34) en passant par EVERGNICOURT.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : C. BLERIOT, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 352

Approbation du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 352,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Approuve le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage tel qu'il figure en annexe au rapport du Président ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à le signer, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 30/04/2019 à 14:49:27

Référence : a2a584b6810838fe7cb78b0de2158da6505678e9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etai ent présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLER IOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 353

**Présentation du rapport du délégataire de service public : Center
Parcs - Domaine de l'Ailette - Exercice 2017-2018**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 353,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2017/2018 de la délégation de service public portant sur le Centre de loisirs « Parc de l'Ailette » ;
- 2) Prend acte de la fixation de la redevance annuelle de la délégation pour l'exercice 2017/2018 au seuil plancher, soit 55 500 €, conformément aux conditions contractuelles de la délégation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 450

Adhésion au groupement de commandes initié par l'USEDA pour l'achat d'électricité pour l'ensemble des sites du Département

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adhérer au groupement de commandes coordonné par l'USEDA pour l'achat d'électricité de tous les sites du Département de l'Aisne,
- d'autoriser le Président du Département à engager les procédures s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DELEROT, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. SAILLARD

RAPPORT N° 650

**Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 conclus
avec des organismes gestionnaires d'Établissements d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la passation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019, avec les organismes gestionnaires d'établissements suivants :

Le Groupe ORPEA (S.A) gestionnaire des établissements suivants :

- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) l'Escaut à BEAUREVOIR,
- EHPAD Les Fables à BRASLES,
- EHPAD Les Millésimes à BRASLES,
- EHPAD Paul Claudel à FERE-EN-TARDENOIS,
- EHPAD Val d'Oise à HIRSON,
- EHPAD Quentin de la Tour à SAINT-QUENTIN,
- EHPAD Joseph Franceschi à TERGNIER,
- EHPAD Jeanne d'Arc à SOISSONS,

L'Association AGMR gestionnaire des établissements suivants :

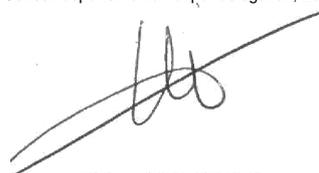
- EHPAD Notre Dame à SAINT-QUENTIN,
- EHPAD Bon Repos à BRAINE et VAILLY-SUR-AISNE,

Le Groupe Temps de Vie – EHPAD Les 3 Chênes à SAINT-QUENTIN,

La Fondation Diaconesses de Reuilly - EHPAD Pommery à ETREILLERS ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à les signer, au nom et pour le compte du Département, ainsi que leurs avenants éventuels et tous documents y afférents.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 16/04/2019 à 09:15:40
Référence : 999b95b9df0dd7b3d709c341f7ea3892f24ffa2b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Michel POTELET

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 651

Signature des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2020-2022 avec les organismes gestionnaires des résidences autonomie

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **651**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, ainsi que leurs avenants éventuels, avec les organismes gestionnaires de résidences autonomie suivants, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2020 à 2022 :

- l'association Accueil et Promotion de SAINT-QUENTIN - gestionnaire des établissements suivants :

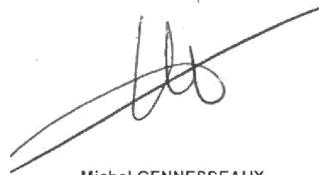
- Résidence Castel Repos à CHATEAU-THIERRY,
- Résidence Clair Logis à SINCENY,
- Résidence Beauval à GUISE,

- l'association Anne Morgan de SOISSONS - gestionnaire des établissements suivants :

- Résidence Les Acanthes à SOISSONS,
- Résidence L'Amitié à SOISSONS,

- l'association de gestion de la MARPA La Maisonnée - gestionnaire de la Résidence La Maisonnée à TUIGNY,
- le CCAS de SAINT-QUENTIN - gestionnaire des établissements suivants :
 - Résidence La Boisselle à SAINT-QUENTIN,
 - Résidence La Fleurande à SAINT-QUENTIN,
- le CCAS de TERGNIER - gestionnaire de la Résidence Ambroise CROIZAT à TERGNIER.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 16/04/2019 à 09:15:55
Référence : 2a1635bb8cd6849f3c1e5f1961b68d4aa52645b0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Michel POTELET

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 652
Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 avec l'AJP
et l'APEI des 2 Vallées

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 652,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

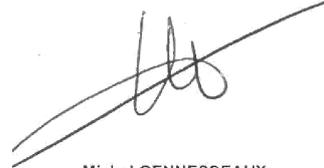
A l'unanimité,

- Approuve la passation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Association pour l'Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapées (AJP) pour la période 2019 – 2023 ;

- Approuve la passation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Association de Parents et Enfants Inadaptés (APEI) des 2 Vallées pour la période 2019 – 2023 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, ainsi que leurs avenants éventuels, avec ces deux organismes gestionnaires, pour une durée de cinq ans, soit pour les années 2019 à 2023.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 16/04/2019 à 09:15:48
Référence : d6a8ec0008eb2c3f821190e9e9c1adf4bd51285b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Michel POTELET

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 653

Instauration d'une clause de revoyure dans les Contrats de Plans Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés entre le Département de l'Aisne et la Fondation Savart à SAINT-MICHEL, l'AEI de TERGNIER, l'APEI de SAINT-QUENTIN, l'APEI de SOISSONS et l'APF France handicap - Avenants N° 1 aux contrats

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **653**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

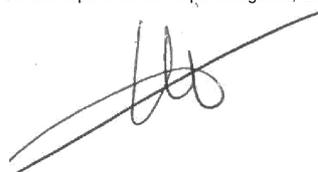
A l'unanimité,

1) Approuve les avenants n° 1 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) suivants :

- CPOM 2016-2020 Fondation Savart Saint-Michel,
- CPOM 2017-2019 Association pour l'Aide aux Enfants Inadaptés (AEI) de TERGNIER,
- CPOM 2017-2021 Association de Parents et Enfants Inadaptés (APEI) de SAINT-QUENTIN,
- CPOM 2017-2021 APEI de SOISSONS,
- CPOM 2017-2021 Association des Paralysés de France handicap (APF France handicap) ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer les avenants de ces CPOM et tout autre avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 16/04/2019 à 09:15:28
Référence : 81332f26880026093433eb1dccb3d4df493cc497



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Michel POTELET

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 654
Rapport d'exécution 2018 de la convention Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **654**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Approuve le rapport d'exécution 2018 de la convention Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion joint en annexe au rapport du Président ;

2) Sollicite auprès de l'Etat un soutien au titre du FAPI 2019 et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tout avenant à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Michel POTELET

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 750
SDAGE et PGRI des bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie :
consultation sur les enjeux

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **750**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Emet un avis favorable aux enjeux et au calendrier définis dans le cadre du plan de gestion des eaux dans les bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie. Le Département prône une meilleure transversalité entre les acteurs compétents en matière de biodiversité et ceux compétents en matière d'aménagement des milieux aquatiques et préconise un travail collaboratif lors de travaux de restauration ;
- Emet un avis favorable aux enjeux et au calendrier définis dans le cadre du Plan de Gestion des Risques d'Inondation dans les bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 8 avril 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Michel POTELET

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P.J. VERZELEN

RAPPORT N° 751
Partenariat 2019 entre le CPIE des pays de l'Aisne et le Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **751**,

Vu sa précédente délibération en date du 18 mars 2019 relative au rapport n° 706,

Vu l'amendement présenté par le Président du Conseil départemental visant à modifier le projet de délibération du rapport ainsi :

- Ajouter les deux points suivants :

- 1) d'abonder de 6 000 € le montant de l'Autorisation d'Engagement 2019-1 du Programme HTDENSEAE et de le porter à 75 000 €,
- 2) de ventiler les Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement 2019-1 du Programme HTDENSEAE comme suit :
 - CP 2019 : 50 900 €,
 - CP 2020 : 24 100 €,

- Renommer les points 1 et 2 du dispositif initial, devenant respectivement les points 3 et 4,

- Modifier en conséquence les éléments du rapport se rapportant à ces modifications,

Sachant que ces modifications sont sans incidence sur le budget primitif de 2019,

Vu les conclusions de la 7ème commission sur le rapport,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les conclusions de la 1^{ère} commission sur l'amendement présenté par le Président du Conseil départemental,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**),

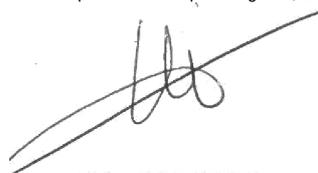
Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité l'amendement déposé,

Décide à l'unanimité,

- 1) d'abonder de 6 000 € le montant de l'Autorisation d'Engagement 2019-1 du Programme HTDENS AE et de le porter à 75 000 €,
- 2) de ventiler les Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement 2019-1 du Programme HTDENS AE comme suit :
 - CP 2019 : 50 900 €,
 - CP 2020 : 24 100 €,
- 3) d'individualiser les subventions suivantes pour le CPIE au titre de l'année 2019 :
 - au chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat sur l'AE HTDENS 2019-1
 - * CPIE des Pays de l'Aisne 58 000 €
 - au chapitre 937 - Environnement sur l'AE SDENS 2019-3
 - * CPIE des Pays de l'Aisne 68 000 €,
- 4) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention qui sera passée avec le CPIE des Pays de l'Aisne ainsi que les éventuels avenants techniques et administratifs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 24/04/2019 à 15:05:36
Référence : 8f8d55df12fe1f3b542f1dc5e02783ac8648f0b1

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 1^{er} AVRIL 2019**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 001

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL)
Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de
développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu sa précédente délibération en date du 30 mai 2016, relative au rapport n° 004,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

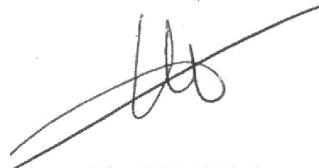
A l'unanimité,

- 1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;
- 2) Prend acte que la somme de 245 065,50 € sera imputée sur les dépenses d'investissement, des crédits inscrits au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat, du Budget départemental ;

3) Prend acte de l'annulation de la subvention suivante :

CDDL de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne - 18 000 € sur un montant subventionnable de 60 000 € HT : Commune de VIELS-MAISONS pour l'embellissement de la place du village.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:32
Référence : 9495100c3ddaab0f12a3ef8f318a194e0bd29ffd

**Annexe Délibération CDDL
Commission Permanente du 1er avril 2019**

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
C.D.D.L. du Canton de Charly-sur-Marne					
Commune de CHARLY-SUR-MARNE - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Création d'un parc informatique à l'école maternelle	6 503 €	30%	1 951 €	DETR (30%)	1 951 €
				MO (40%)	2 601 €
Commune de COUPRU - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Pose de deux poteaux incendie : rue principale (n° 24) et rue de l'église (entre le n° 5 et le n° 7)	5 254 €	50%	2 627 €	MO (50%)	2 627 €
Total CDDL du Canton de Charly-sur-Marne :	11 757 €		4 578 €		7 179 €
C.D.D.L. du Pays de Laon					
Syndicat Scolaire de CREPY - Canton de LAON-1 Achat de mobilier pour une classe	6 583 €	20%	1 317 €	MO (80%)	5 266,00 €
Commune de LAON - Canton de LAON-2 Travaux dans les écoles programme 2019	307 130 €	46%	139 760 €	MO (54%)	167 370 €
Commune de LAON - Canton de LAON-2 Création d'un terrain multisports	184 235 €	50%	92 117 €	CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE France (24%)	44 499 €
				MO (26%)	47 619 €
Commune de NOUVION LE VINEUX - Canton de LAON-2 Aménagement du tour de la Mairie	22 998 €	20%	4 600 €	MO (80%)	18 398 €
Commune de PARFONDROU - Canton de LAON-2 Création de poteaux incendie à l'angle des rues de Montchâlons et de Wattines et à l'angle de la rue Derrière le Mont avec la Grande Rue	5 387 €	50%	2 693,50 €	DETR (30%)	1 616,39 €
				MO (20%)	1 077,11 €
Total CDDL du Pays de Laon :	526 333 €		240 487,50 €		285 845,50 €
Total CDDL :	538 090 €		245 065,50 €		293 024,50 €

Subvention à annuler

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
C.D.D.L. du Canton de Charly-sur-Marne					
Commune de VIELS-MAISONS - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Embellissement de la Place du Village	60 000 €	30%	18 000 €	MO (70%)	42 000 €
Total CDDL du Canton de Charly-sur-Marne :	60 000 €		18 000 €		42 000 €



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 002

Convention d'aide à la gestion des biodéchets dans les établissements scolaires

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve le modèle de convention d'aide à la gestion des biodéchets dans les établissements scolaires, joint en annexe à la présente délibération, qui sera adapté en fonction du projet de l'établissement scolaire et du matériel mis à disposition ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, ces conventions et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



CONVENTION D'AIDE A LA GESTION DES BIODECHETS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ENTRE :

D'une part,

- **Le Département de l'Aisne**, représenté par Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération en date du 1^{er} avril 2019,
ci-après désigné par "le Département",

Et d'autre part,

- **Le collège « Louis Sandras » d'ANIZY-LE-GRAND**, représenté par Monsieur Emmanuel FERTE, agissant au nom du collège en sa qualité de chef d'établissement,
ci-après désigné par "le collège",

Le Département et le collège étant désignés dans ce qui suit par "les Parties",

Il est convenu et exposé ce qui suit :

CONTEXTE

La priorité réglementaire en matière de déchets, avant tout mode de valorisation, est de prévenir leur production à la source. Dans un double souci de sensibilisation des élèves à l'environnement et de maîtrise du coût d'élimination de ses déchets, le collège Louis Sandras d'ANIZY-LE-GRAND a souhaité s'associer au Département pour la réalisation d'un projet de gestion des biodéchets.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de création et de bon fonctionnement du projet de gestion des biodéchets, ainsi que les engagements des acteurs concernés.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est reconductible expressément selon le souhait du Conseil départemental de l'Aisne.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Adresse	Collège Louis Sandras 3 rue Jean Zay 02320 ANIZY-LE-GRAND
Nature des déchets organiques compostés	<ul style="list-style-type: none"> • Restes de cuisine (épluchures...) • Restes de repas • Surplus de préparation Pour ~470 repas/j x 4j/semaine <ul style="list-style-type: none"> • Déchets verts
Description du matériel mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Une table de tri en sortie de réfectoire • Un buffet salad bar • 8 composteurs rotatifs manuels • Stockage de broyat structurant • Zone de maturation du compost
Débouchés du compost	Utilisation sur les espaces verts dans l'enceinte de l'établissement

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT**4.1) MISE A DISPOSITION DE MATERIELS**

Considérant que le projet développé s'inscrit dans sa politique de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Conseil départemental de l'Aisne met à disposition à titre gracieux les matériels et fournitures nécessaires à la réalisation du projet consistant au compostage des biodéchets et à la gestion différenciée des espaces verts, étant entendu que l'ensemble reste sa propriété :

- 8 Composteurs rotatifs manuels munis d'un thermomètre ;
- Broyeur à végétaux, mis à disposition selon les disponibilités. Le carburant doit être pris en charge par le collègue.
- Binettes ;
- Autres matériels à déterminer.

Le Département prendra également à sa charge les éventuels frais de maintenance ou de remplacement du matériel afin d'assurer le bon fonctionnement, dans la limite des crédits disponibles et affectés à cet effet.

4.2) ELABORATION, ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

Le Département s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement le matériel ;
- Former l'utilisateur en organisant une session de formation ;
- Répondre aux sollicitations de l'utilisateur ou des utilisateurs pour le bon fonctionnement du matériel dans la limite des disponibilités de l'agent ;
- Apporter des informations.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU COLLEGE

5.1) ENTRETIEN DU MATERIEL

Le collège s'engage à utiliser et entretenir le matériel prêté. Un(e) référent(e) sera désigné(e) au sein de l'établissement ainsi qu'un(e) suppléant(e), dans la limite des disponibilités des agents. Les référents doivent assurer :

- L'entretien simple des composteurs, du broyeur, des binettes, etc. et le maintien du site en état de fonctionnement ;
- Le contrôle et l'équilibre des apports comme le broyat ;
- Le mélange quotidien du compost : rotations ;
- La fabrication avec le matériel fourni et/ou la recherche de broyat de végétaux auprès de partenaires extérieurs.

5.2) SUIVI DE L'OPERATION DE COMPOSTAGE

Le et/ou les référent(s) du collège seront chargés du suivi du processus, qui se traduira avant chaque apport quotidien par :

- La mesure de la température au sein de chaque composteur, thermomètre fourni ;
- La pesée, ou une évaluation du volume comme le nombre de seaux par exemple, des apports de déchets organiques.

Les référents seront chargés d'assurer :

- Le partage d'informations avec le Département, notamment en cas de difficultés ;
- Le suivi des conseils donnés par le Département lors de la formation ;
- La prise de connaissance de la notice ;
- La participation aux actions d'évaluation éventuelles du dispositif mené par le Conseil départemental de l'Aisne.

Le collège s'engage à fournir au Département les données récoltées pour l'évaluation du dispositif, mais également toutes les informations concernant le fonctionnement et le dysfonctionnement du matériel et du système de compostage au global.

5.3) VALORISATION DE L'EXPERIENCE

Le collège s'engage à accepter d'ouvrir ses portes pour l'accueil de journées de sensibilisation à destination de tiers comme pour des agents de collectivités, des personnels d'autres collèges, des guides composteurs. L'organisation de ces journées sera à la charge du Département qui contactera le collège en amont pour définir les dates possibles.

Le collège autorise par ailleurs le Département à reproduire et diffuser sans contrepartie les photographies et vidéos réalisées sur le site auprès de leurs divers partenaires et notamment les autres collectivités de l'Aisne.

ARTICLE 6 : PROPRIETE

Le matériel reste la propriété du Département. La présente convention n'entraîne aucun transfert de droits sur le matériel mis à disposition.

ARTICLE 7 : AVENANT A LA CONVENTION

Un avenant sera présenté pour chaque nouveau matériel afin d'apporter des précisions sur les conditions et les modalités d'engagement des parties.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le collège s'engage à contacter les assurances nécessaires à la couverture des risques notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels et/ou tout acte de vandalisme liés à l'utilisation du matériel.

Le collège assure l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.

Il est le seul responsable de tous dégâts assurés au matériel ou du fait du matériel et ce, quelle que soit la cause et la nature. Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé et réparé par et à la charge du dépositaire. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le Département et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par ses compagnies d'assurance.

Le collège s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité.

ARTICLE 9 : CAS DE L'ABANDON

En cas d'abandon, de non-utilisation, de vandalismes répétés, ou de mauvaise utilisation récurrente, et avec l'accord des signataires de la présente convention, le matériel sera repris pour être mis à disposition d'un autre. Restant propriétaire des matériels et fournitures diverses mis à disposition du collège, le Département se réserve alors le droit de les récupérer sans délai. Un courrier sera envoyé sous un mois pour justifier les raisons de l'enlèvement.

ARTICLE 10 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable un an et renouvelable, au-delà, par tacite reconduction.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de litiges, les parties tenteront de les résoudre à l'amiable. Si elles n'y parviennent pas, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent.

Etabli en 2 exemplaires originaux,

Fait à LAON, le

Le Président du Conseil
départemental de l'Aisne

Le Principal du collège Louis
Sandras d'ANIZY LE GRAND,

Nicolas FRICOTEAUX

Emmanuel FERTE



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 003
Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : subvention 2018
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE de l'action « Soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne » du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie) au titre des années 2018-2019 et d'individualiser la subvention suivante :

- 60 000 € sur une assiette subventionnable de 100 141,96 € TTC ;

2) Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'opérateur retenu pour la période 2018-2019, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % dès la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final et à l'issue du Contrôle de Service Fait (CSF) ;

3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 930-5 – Gestion des fonds européens du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:47
Référence : 2f15e10f7418a6cb3cd8be7d998db8d09467bc5



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 004
Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles
(PCAE) 2014-2020

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte des individualisations de subventions départementales effectuées, dans le cadre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA) 2014-2020, lors des Appels à projet de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, telles qu'elles sont indiquées dans le tableau joint au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 005

Union des Maires de l'Aisne - Cotisation 2019

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Valide le projet de convention à passer avec l'Union des Maires de l'Aisne, au titre de la cotisation 2019, annexé au rapport du Président ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 006
Aide à l'équipement des collègues
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer la subvention d'équipement suivante avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège Jules Ferry de ROZOY-SUR-SERRE

1 944 € ;

- Impute cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 007
Aide aux séjours linguistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collèges, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement et soit de la facture du transporteur, soit du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 008

Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs pour les collégiens axonais réalisés à Cap'Aisne - CHAMOUILLE
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue pour l'organisation des séjours éducatifs à Cap'Aisne – CHAMOUILLE selon les détails repris dans le rapport du Président, la subvention suivante :

Collège Saint-Just 532 € ;

2) Gage la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 009

Convention de dépôt d'ouvrages et de matériels de fouille entre la Ville de LAON et le Département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention pour le dépôt d'ouvrages et de matériels de fouille entre la Ville de LAON et le Département de l'Aisne telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 010
Enseignants référents
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer la répartition par collège de l'enveloppe consacrée aux frais de fonctionnement des enseignants référents qui y sont accueillis telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 011

Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2019 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au budget départemental, chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, un complément de dotation de fonctionnement de **21 850 €** aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 012

**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de lire, page 64 du *Recueil des rapports du Président*, dans le cartouche de délibération proposé, paragraphe 2) :

- 2) Finance cette dépense de 9 781,32 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre **933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** (et non 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage) et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 10 218,68 € après ces attributions ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

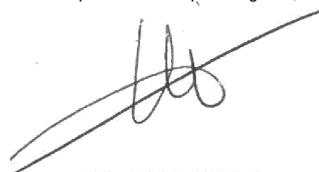
1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération « Collège au Cinéma », pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Jean Mermoz de BELLEU	75,00 €
- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE	453,00 €

- Collège de La Faye de CONDE-EN-BRIE	598,00 €
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	792,00 €
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE	518,90 €
- Collège Anne de Montmorency de FERE-EN-TARDENOIS	675,42 €
- Collège Jacques Prévert de FLAVY-LE-MARTEL	495,00 €
- Collège Charlemagne de LAON	1 111,00 €
- Institution Notre Dame de LIESSE-NOTRE-DAME	1 623,60 €
- Collège Joseph Boury de NEUILLY-SAINT-FRONT	1 854,00 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT	308,20 €
- Collège Jules Ferry de ROZOY-SUR-SERRE	544,60 €
- Collège Gabriel Hanotaux de SAINT-QUENTIN	132,00 €
- Collège Jean Moulin de SAINT-QUENTIN	132,00 €
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN	293,60 €
- Collège de WASSIGNY	175,00 € ;

2) Finance cette dépense de 9 781,32 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 10 218,68 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2019 à 11:03:10
Référence : b6a45946623ccb9576a5f0a0bc897b18ca0ab74d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 013

Organisation et tarifs du Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames, la Caverne du Dragon.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 janvier 2017, relative au rapport n° 503,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 7 juin 1999, 2 juillet 2001, 14 janvier 2002, 10 juin 2003, 21 juin 2004, 10 avril 2007, 4 juin 2007, 16 juillet 2007, 17 septembre 2007, 19 novembre 2007, 25 février 2008, 21 avril 2008, 2 juin 2008, 20 octobre 2008, 16 février 2009, 23 mars 2009, 4 mai 2009, 18 mai 2009, 20 juillet 2009, 7 septembre 2009, 21 septembre 2009, 15 mars 2010, 17 mai 2010, 7 juin 2010, 7 mars 2011, 9 mai 2011, 28 novembre 2011, 20 avril 2012, 14 mai 2012, 16 juillet 2012, 8 avril 2013, 9 septembre 2013, 9 décembre 2013, 13 janvier 2014, 17 février 2014, 5 mai 2014, 7 juillet 2014, 6 octobre 2014, 24 novembre 2014, 9 février 2015, 9 mars 2015, 6 mars 2017, 29 mai 2017, 3 juillet 2017 et 3 avril 2018, relatives respectivement aux rapports n° 21, 27, 12, 30, 68, 18, 17, 40, 15, 44, 36, 54, 46, 032, 025, 017, 020, 014, 040, 037, 018, 014, 029, 008, 037, 036, 015, 019, 008, 026, 001, 003, 002, 001, 002, 001, 042, 001, 002, 001, 003, 021, 019, 030 et 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de modifier la page 5 de l'annexe au rapport de la manière suivante :

A la rubrique "PRODUITS DERIVES", "Nouveautés", il convient d'ajouter la ligne suivante :

- Médaille du Centenaire de 1914-1918 : 39 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

Décide :

I. De valider l'organisation ci-après :

Fermeture annuelle : du 15 décembre au 15 janvier

Basse saison : Du 15 janvier au 1^{er} avril et du 15 novembre au 15 décembre

- ▶ Ouverture tout public du centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames
- ▶ Visite guidée de la Caverne du Dragon ouverte uniquement aux groupes sur réservation
- ▶ Caverne fermée chaque mardi et le week-end, le centre d'accueil reste ouvert toute la semaine
- ▶ Heure d'ouverture 10h, heure de fermeture 17h,

Haute saison : Du 1^{er} avril au 14 novembre (inclus)

- ▶ Ouverture tout public du centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames
- ▶ Visite guidée de la Caverne du Dragon ouverte à tout public
- ▶ Caverne fermée chaque mardi, le centre d'accueil reste ouvert toute la semaine
- ▶ Heure d'ouverture 10h, heure de fermeture 18h ;

II. Tarifs de visite et prestations :

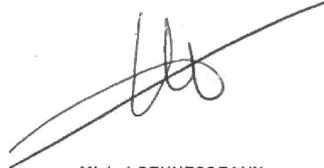
- D'annuler les tarifs d'entrée votés lors de la réunion de l'Assemblée départementale le 16 janvier 2017 (Budget Primitif) et lors des réunions de la Commission permanente des 7 juillet 2014, 9 mai et 7 mars 2011, 16 février 2009, 14 janvier 2002 et de valider les tarifs d'entrée et de prestation tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport,
- De valider la gratuité tout public des visites guidées de la Caverne du Dragon lors des journées événementielles suivantes :
 - Réouverture du Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames le samedi 4 mai 2019 après-midi et dimanche 5 mai 2019 toute la journée (visites « découverte »),
 - Journées Européennes du Patrimoine,
 - Nuit des Musées,
- De mettre en gratuité jusqu'à 500 billets d'entrée pour les besoins de la communication du Département,
- De valider le tarif de location d'espaces du centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames (boutique et salle pédagogique) pour des réunions associatives ou professionnelles : forfait de 500 € la demi-journée incluant la visite guidée de la Caverne du Dragon et d'annuler le tarif que vous avez voté lors de votre réunion du 16 février 2009 ;

III. Produits de la boutique :

- D'annuler la liste et les prix des produits boutique votés lors des réunions de la Commission permanente des 3 avril 2018, 3 juillet, 29 mai et 6 mars 2017, 9 mars et 9 février 2015, 24 novembre, 6 octobre 5 mai et 13 janvier 2014, 9 décembre et 8 avril 2013, 16 juillet, 14 mai et 20 avril 2012, 28 novembre, 9 mai et 7 mars 2011, 7 juin, 17 mai et 15 mars 2010, 21 septembre, 7 septembre, 20 juillet, 18 mai, 4 mai et 23 mars 2009, 8 octobre, 2 juin, 21 avril et 25 février 2008, 19 novembre, 17 septembre, 16 juillet, 4 juin et 10 avril 2007, 21 juin 2004, 10 juin 2003, 2 juillet 2001 et 7 juin 1999,

- De valider la nouvelle liste et les prix tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2019 à 11:02:20
Référence : c5aabb6caa3dbae1a89021b2e83f657aba6120ff

ANNEXE

**Liste des ouvrages et produits en vente à la boutique du
Centre d'accueil du Chemin des Dames, Caverne du Dragon**

OUVRAGES :**En stock :**

- Barroux. *On les aura !* Album Jeunesse, 96 p., 2011 : 16 € 90
- Caumery. *Bécassine pendant la Grande Guerre*. Gautier Languereau, 64 p, 2014 : 14 € 95
- Cendrars B. *La main coupée*. Gallimard, 433 p, 1975 : 8 € 90.
- Dorgelès R. *Les croix de bois*. Le Livre de Poche, 252 p, 1997 : 5 € 90
- Dugain M. *La Chambre des officiers*. Pocket, 171 p, 2000, 5 € 50
- Japrisot S. *Un long dimanche de fiançailles*. Gallimard, 373 p, 2004 : 8 € 30
- Jünger E. *Orages d'acier*. Le Livre de Poche, 379 p, 2002 : 6 € 70
- Lemaître P. *Au revoir là-haut*. Le Livre de Poche, 2015, 624 p : 8 € 70
- Loez A. *Les refus de la guerre 14-18*. Folio Histoire. 704 p, 2010 : 14 € 20
- Morpurgo M. *Cheval de guerre*. Folio Junior, 208 p, 2008 : 7 € 40
- Plumail C. *Les taxis de la Marne*. Bamboo, 48 p, 2014 : 14 € 50
- Remarque E.M. *A l'Ouest rien de nouveau*. Le Livre de Poche, 253 p, 2007 : 6 € 10
- Roger Vercel. *Capitaine Conan*. Albin Michel, 288 p, 2014 : 14 €
- Rolland D. *La grève des tranchées*. Imago, 447 p, 2005 : 27 €
- Rouaud J. *Les champs d'honneur*. Les Editions de Minuit, 189 p, 1999 : 7 €
- Théofilakis F. *Côte à côte : Berry au Bac dans la Première Guerre mondiale*. Editions Peter Lang, 398 p, 2017 : 34 €
- Christian Lapie. *L'esprit des lieux*. Adam Biro, 128 p, 2002 : 5 €
- Christian Lapie. *Les empreintes du silence*. Galerie Alice Pauli, Lausanne, 96 p, 2007 : 5 €
- *Du Plateau de Californie à la Caverne du Dragon, œuvres d'H. Kern*. 2013, 32 p : 1€
- *Graines d'Histoire, La Caverne du Dragon* : 1 €
- Arbousset J. *Le livre de quinze grammes*. Obsidiane, 69 p, 2013 : 12 €
- Barbusse H. *Le feu*. Gallimard, 492 p, octobre 2013 : 6 € 80
- Barrabé MH. *Artisanat et souvenirs de tranchées*. Orep Editions, 95 p, 2015 : 18 €
- Barrabé MH. *Les 100 objets de la Grande Guerre*. Orep Editions, 96 p, 2015 : 15 €
- Barthas L. *Les carnets de guerre de Louis Barthas*. Editions La Découverte, 557 p., 2013 : 15 €
- Bedhomme S. *Reconstruire le Chemin des Dames*. Musée de Vassogne, 340 p, 2014 : 25 €
- Bouchié P. *La véritable histoire de Marcel, soldat pendant la Première Guerre mondiale*. Bayard Jeunesse, 48 p, 2014 : 6 € 50
- Bournier I. *Des hommes dans la Grande Guerre*. Casterman, 60 p, 2008 : 16 € 95
- Buffetaut Y. *Le char léger Renault*. Ysec Editions, 32 p, 2017 : 6 €
- Buffetaut Y. *Le char Saint-Chamond*. Ysec Editions, 32 p, 2018 : 6 €
- Buffetaut Y. *Le char Schneider*. Ysec Editions, 32 p, 2018 : 6 €
- Buffetaut Y. *Le Chemin des Dames, Printemps 17*. Ysec Editions, 96 p, 2017 : 18 €
- Castellani C. *Chemin des Dames, 1917 - album photo*. Soteca, 98 p, 2007 : 14 € 90
- Celine LF. *Mort à crédit*. Gallimard, 623 p, 2011 : 10 € 80
- Clermont E. *Le Passage de l'Aisne*. Soissonnais 14-18, 158 p, 2002 : 20 €
- Collectif. *Balade dans l'Aisne*. Alexandrines Editions, 224 p, 1999 : 15 €
- Collectif. *Peintre dans les tranchées*. Imago, 304 p, 2016 : 23 €
- Costelle D. *Apocalypse, La 1^{ère} Guerre mondiale*. Flammarion, 255 p, 2014 : 35 €
- Créte P. *Destins croisés de 4 soldats* (coffret 4 volumes). Editions Quelle Histoire, 2014 : 20 €
- Créte P. *Les AS de l'aviation* (coffret 3 volumes). Editions Quelle Histoire, 60 p, 2016 : 15 €
- Créte P. *Première Guerre mondiale*. Editions Quelle Histoire, 40 p, 2016 : 5€
- Dana JY. *J'ai vécu la 1^{ère} Guerre mondiale*. Bayard Jeunesse, 96 p, 2014 : 11 € 90

- De Gmeline P. *Le 11 Novembre 1918*. Presses de la Cité, 420 p, 2014 : 22 € 50
- Defente D. *Haïm Kern*. Somogy, 165 p, 2014: 35 €
- Defente D. *Le Chemin des Dames 1914-1918*. Somogy, 159 p, 2011 : 30 €
- Desfossés Y. *Archéologie de la Grande Guerre*. Ouest France - Inrap, 128 p, 2016 : 15 € 90
- Dorgelès R. *Le réveil des morts*. Le Trotteur Ailé, 238 p, 2010 : 13 € 80
- Ehret T. *Le canon de 77 allemand*. Ysec Editions, 32 p, 2018 : 6 €
- Englund P. *Vingt destins dans la Grande Guerre*. Points, 656 p, 2014 : 12 €
- François G. *Le canon de 75 modèle 1897*. Ysec Editions, 32 p, 2017 : 6 €
- Frémeaux J. *Les colonies dans la Grande Guerre*. 14-18 Editions, 393 p, 2006 : 25 €
- Garry J. *La Baïonnette, Histoire d'une escrime de guerre*. L'œil d'or Edition, 231 p, 2016 : 22 €
- Genevoix M. *Ceux de 14*. Flammarion, 953 p, 2013 : 25 €
- Giono J. *Jean le Bleu*. Le Livre de poche, 222 p, 1974 : 5 € 10
- Giono J. *Le grand troupeau*. Gallimard, 256 p, 1972 : 7 € 40
- Godard P. *La Guerre 14-18 racontée aux enfants*. De la Martinière Jeunesse, 70 p, 2014: 14 € 50
- Grange D. *Chansons contre la guerre (livre +CD)*. Casterman, 80 p, 2014 : 19 €
- Guéno JP. *Paroles de Poilus*. J'ai Lu, 189 p, 2013 : 3 €
- Guide Michelin des champs de batailles 1914-1918. *Aisne, Oise : du Chemin des Dames à la clairière de l'Armistice*. 2018, 264 p : 12 € 90
- Hardier T, Jean-François Jagielski. *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre*. Imago, 375 p, 2001 : 22 € 50
- Hardier T. *Oublier l'apocalypse ?* Imago, 438 p, 2014 : 24 €
- Jagielski JF. *Le soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*. Imago, 248 p, 2015 : 21 € 50
- Joly D. *L'Histoire de la France en BD : 1914-1918 la Grande Guerre*, Casterman, 48 p, 2014 : 12 € 50
- Lafon A. *Une guerre d'hommes et de machines*. Editions Privat, 151 p, 2014 : 25 €
- Ledu Stéphanie. *Mes p'tits docs, La 1^{ère} Guerre mondiale*. Editions Milan, 32 p, 2014 : 7 € 60
- Légé D. *Karl Lotze, un peintre en campagne*. 24 p, 2004 : 15 €
- Lemaître P. *Au revoir là-haut* (bande dessinée). Rue de Sèvres Editions, 168 p, 2015 :22 € 50
- Malavoy C. *Mon père soldat de 14-18*. De la Martinière jeunesse, 64 p, 2014 : 6 €
- Marival G. *La chanson de Craonne*. Regain de lecture, 221 p, 2014 : 18 €
- Maupas B. *Le fusillé*. Isoète Editions, 287 p, 1994 : 19 €
- Meyer J. *Les soldats de la Grande guerre*. Hachette, 373 p, 1998 : 19 €
- Morenne JD. *Abcdaire de la Première Guerre*. Flammarion, 119 p, 2001 : 3 € 95
- Nice A. *Sturmgenadiere à Bosmont*. Alain Nice, 368 p, 2017 : 37 €
- Nobécourt RG. *Les fantassins du Chemin des Dames*. Albin Michel, 440 p, 2013 : 25 €
- Offenstadt N. (sous la direction de), *Le Chemin des Dames, De l'événement à la mémoire*. Perrin, 785 p, 2012 : 12 €
- Paillette RA. *1914-1918 Journal de guerre*. Orep Editions, 208 p, 2014 : 39 € 90
- Pinguilly Y. *Rendez-vous au Chemin des Dames, Avril 1917*. Oskar, 63 p., 2013 : 9 € 95
- Plumail C. *Les taxis de la Marne*. Bamboo, 56 p, 2018 :14 € 50
- Ponthus R. *Au temps de la Grande Guerre*. Casterman, 45 p, 2014 :8 €
- Poulaille H. *Pain de soldat*. Grasset, 532 p, 1995 :11 € 70
- Prost A. *La Grande Guerre expliquée à mon petit-fils*. Seuil, 85 p, 2005 :8 € 10
- Rabaté D. *Ex Voto, Monsieur Verbun*. Vents d'Ouest, 48 p, 1994 : 13 € 90
- Radiguet R. *Le diable au corps*. Seuil, 211 p, 1997 : 5 € 30
- Ramolet D. *Les ombres de Craonne*. Ella Editions, 296 p, 2016 : 19 €
- Renaud P. *La dernière division - sacrifiés à Soissons pour sauver Paris*. Grancher Editions, janvier 2018, 286 p, 20 €
- Richard D. *Plantes de poilus, la fleur et le fusil*. Editions Plume de Carotte, 144 p, 2014, 19 € 50
- Rolland D. *Adieu mon commandant : souvenirs d'un officier*. Edhisto Editions, 2018, 346 p, 25 €
- Rolland D. *Les fusillés de Vingré. Le serment de Claudius Lafloque*. Soissonnais 14-18, 87 p, 2014, 15 €
- Rolland D. *Nivelle, l'inconnu du Chemin des Dames*. Imago, 356 p, 2012, 22 € 50
- Rondeau G. *Les fantômes du Chemin des Dames*. Seuil, 286 p, 2003, 40 € 60
- Simard E. *Les soldats qui ne voulaient plus de faire la guerre Noël 1914*. Oskar, 2011, 8 € 95

- Tardi. *C'était la guerre des tranchées*. Casterman, 168 p, 2014, 25 €
- Tardi. *Putain de guerre, Intégrale 14-18*. Casterman, 136 p, 2014, 25 €
- Thomas Y. *Livret OREP*. Orep Editions, 32 p, 5 € 70
- Thonnat G. *Le petit quizz de la Grande Guerre*. Editions Pierre de Taillac, 177 p, 2017, 12 € 90
- Vatel H. *Le graffiti des tranchées*. Soissonnais 14-18, 2008, 43 €
- Verney JP. *La 1^{ère} Guerre Mondiale (+DVD)*. Fleurus, 2006, 16 € 50
- Verney JP. *La guerre de 14-18*. Editions Gisserot, 64 p., octobre 2014, 3 €
- Viot E. *Fusillés non réhabilités*. 168 p., 2016 : 19 €
- Wetterwald D. *Cent onze poèmes de soldats tués par la guerre*. Villèle Editions, 385 p., 2014 : 19 €

Nouveautés :

- Albaret L. *La Poste pendant la Première Guerre Mondiale*. 140 p, 2016, Yvert et Tellier, 19 € 90
- Alcaix G. *1918, Du Chemin des Dames à la Marne*. Ysec Editions, 176 p, 2012, 22 €
- Apollinaire G. *Caligrammes*. Flammarion, 320 p, 2018, 6 € 90
- Audouin- Rouzeau S. *La Première Guerre mondiale – la der des ders de A à Z*. Orep, 2017, 18 €
- Bessière JL. *Les demoiselles du Chemin des Dames*. Bookelis, 119 p, 2018, 9 €
- Billioud J.M. *La Première Guerre mondiale, Questions-Réponses*. Nathan, 30 p, 2018, 6 € 95
- Binot J.M. *Georges Guynemer*. Fayard, 396 p, 2017, 24 €
- Boëche S. *Le déserteur du Chemin des Dames*. Sedrap Jeunesse, 47 p, 2011, 6 € 50
- Bouet D. *Le Chemin des Dames - les villages martyrs*. Le Vase communicant, 258 p, 2016, 19 €
- Bournier I. *Parle moi... de la Première Guerre Mondiale*. Ouest France, 18 p, 2014, 3 € 90
- Bouvier P. *La longue marche des tirailleurs sénégalais*. Belin, 257 p, 2018, 24 €
- Buffetaut Y. *L'attaque allemande sur le Chemin des Dames : Mai 1918*. Ysec Editions, 2018, 15 €
- Buffetaut Y. *Les avions de la Grande Guerre*. Ysec Editions, 32 p, 2017, 5 €
- Carbonnier-Oudard J. *Albert, un boulanger dans l'apocalypse de 14-18*. Autoédition, 194 p, 2017, 15 €
- Cazals, R. *La fin du Cauchemar*, 2018, 14 €
- Chabaud F. *Guide de 14-18 en bande dessinée*. Petit à Petit, 192 p, 2018, 19 € 90
- Charlier D. *Pierre Sellier, le clairon de l'armistice*. Le livre d'histoire - Loris, 168 p, 2018, 29 €
- Clavel C. *Atlas de la 1^{ère} Guerre mondiale*. Ouest France, 168 p, 2014 : 16 € 90
- Collectif. *Craonne, 100 ans de batailles inachevées*, CRID 14-18, 360 p, 2018 : 24 €
- Collectif. *L'encyclopédie de la Grande Guerre*. EPA Edition, 312 p, 2018 : 19 € 90
- Collectif. *Les armes de la Grande Guerre. Histoire d'une révolution scientifique et industrielle*. Editions Pierre de Taillac, 352 p, 2018, 49 € 90
- Collectif. *Atlas Aisne, Atlas aérodromes Aisne de la Première Guerre mondiale*, 15 €
- Commeine P. *1914-1917 Autres regards*. A Contresens, 64 p, 2014, 18 €
- Corbeyran E. *14-18 Tome 8 - La Caverne du Dragon*. Delcourt, 48 p, 2017, 14 € 50
- Cosson J.M. *La Première Guerre mondiale : Mystères et Histoires insolites*. Editions De Borée, 216 p, 2018, 18 €
- Courau-Poignant C. *Fantômes de la Grande Guerre*. Court Toujours, 122 p, 2007, 20 €
- Cuenca C. *Frères de guerre*. Flammarion Jeunesse, 205 p, 2011, 6 € 20
- Cuvelliez, *Paroles, Silences, traces*, Komedit, 2016, 10 €
- Darchy R. *Récits de guerre 1914-1918*. Editions Bernard Giovanangeli, 669 p, 2016, 15 €
- Delhez J.C. *14-18 Histoires d'espionnage et de séduction*. Jourdan Editions, 257 p, 2018, 19 € 90
- Dietschy P. *Le Sport et la Grande Guerre*, Editions Chistera, 408 p, 2018, 21 € 90
- Elkaïm-Bollinger R. *Un zouave sur le front*. Editions Paris-Max Chaleil, 112 p, 2015, 15 €
- Etienne-Jumeau A. *Petites Histoires pour l'Histoire*, 156 p, 2016, 15 €
- *First World War*, sticker book. Usborne publish, 34 p, 2014, 12 € 45
- Hammer J.P. *Marcel Santi (1897-1986) Carnet de balles... et de voyage*. Karthala, 244 p, 2017, 40 €
- Guide du Routard, *Grande Guerre 14-18*, Les Chemins de Mémoire, 2016, 15 €

- Harel A. *Mémoires d'un Poilu breton*. Ouest France, 352 p, 2018, 10 €
- Jardin E. *Tranchées*. Editions Isoète, 96 p, 9 € 50
- *La Première Guerre mondiale en 100 photographies*. Editions de l'imprévu, 232 p, 2018, 19 € 95
- Labayle E. *Abécédaire du costume militaire*. Sutton, 32 p, 2018, 5 € 90
- Labayle E. *Les chars d'assaut de la Grande Guerre*. Sutton, 32 p, 2018, 5 € 90
- Labayle E. *Poètes de la Grande Guerre*. Sutton, 32 p, 2018, 5 € 90
- *Le Guide du visiteur de la Caverne du Dragon*, 2019, 4 € 90
- Mathieu M. *Les fusillés*. Sébirot, 905 p, 2013, 29 €
- Maufrais L. *J'étais médecin dans les tranchées*. Pocket, 374 p, 2010, 7 € 50
- Merckel, M. 14-18 Le sport sort des tranchées, Le vol d'oiseau, 2014, 10 €
- Michel G. *Les filles de Miss Morgan*. L'Ane noir, 48 p, 2018, 19 €
- Miquel P. *La Grande Guerre au jour le jour*. Les Editions Retrouvées, 469 p, 2014, 15 €
- Miquel P. *Le Chemin des Dames*. Les Editions Retrouvées, 400 p, 2018, 14 € 50
- Morin-Rotureau E. *Françaises en guerre*. Editions Autrement, 223 p, 2013, 30 €
- Mounier A. *L'ambulance 13 - Tome 4 - Des morts sans nom*. Bamboo, 48 p, 2018, 14 € 50
- Phalippou J. 14-18 La Grande Guerre. OREP Editions, 72 p, 2018, 15 € 50
- Philippot JB. *Sur le Chemin des Dames*. Edilivre, 82 p, 2018, 10 €
- Picon G. *Poèmes de Poilus*. Points, 411 p, 2014, 8 € 50
- Piquemal M. *Petit-Jean des Poilus*. Sedrap Jeunesse, 64 p, 2014, 6 € 50
- Poitiers P. *Deux Poilus dans la tourmente de la Grande Guerre*. Connaissances et Savoirs, 142 p, 2017, 22 € 50
- Roblin P. *La Grande Guerre sous le regard de la presse : De Sarajevo à Versailles*. Editions De Borée, 254 p, 2018, 29 € 95
- *See inside the First World War*. Usborne Publish, 16 p, 2013, 16 €
- Serrut L.A. *Sur les pas d'un chasseur*. Les Impliqués, 92 p, 2017, 12 €
- Stevenson D. *1914-1918 The history of the first World War*. Penguin, 800 p, 15 € 75
- Tézenas du Montcel J. *L'heure H : étapes d'infanterie 14-18*. Economica, 404 p, 2007, 30 €
- Vauclair G. *La Grande Guerre en 3D*. Ouest France, 144 p, 2013, 23 €
- Weiss J.F. *Les souterrains de la Grande Guerre Tome I*. Ysec, 220 p, 2013, 38 €
- Weiss J.F. *Les souterrains de la Grande Guerre Tome II*. Arresvs, 223 p, 2015, 35 €

PRODUITS DERIVES :

- Affiche Cuville : 0 € 50
- Autocollants 1^{ère} Guerre mondiale : 2 €
- Bloc note 14-18 : 2 € 50
- Boîte écolier 14-18 : 4 € 90
- Borne miniature du Chemin des Dames : 7 €
- Boule à neige 14-18 : 7 € 50
- Briquet 1^{ère} Guerre mondiale : 4 € 90
- Broche bleuet ou coquelicot : 4 € 90
- Canon 1^{ère} guerre : 7 € 50
- Capsules de collection : 5 € 80
- Carte IGN 1914-1918 : 8 €
- Carte IGN Grande Guerre, le Chemin des Dames 1917 : 8 €
- Cartes postales (différentes vues) : 0 € 60
- Chiffonnette : 4 €
- Crayon de bois soldat 14-18 : 1 €
- Crayon figurine : 3 € 30
- Décapsuleur 14-18: 5 €
- Dépliant Cartes postales : 3 €
- Dépliant soldats 14-18: 1 € 50

- Dés à coudre Grande Guerre: 2 € 50
- Figurine soldats de la Grande Guerre : 5 €
- Jeu de 52 cartes 14-18 : 8 € 40
- Jeu de 7 familles 14-18 : 6 € 50
- Jeu de l'oie 14-18 : 10 €
- Jeu la Der des Ders : 12 € 99
- Jouet char 14-18 : 5 €
- Magnet bronze : 4 €
- Magnet 14-18 : 3 €
- Marque Page Soldats 14-18: 1 €
- Marque-Page Caverne du Dragon : 0 € 50
- Médaille commémorative Tirailleurs africains 90^{ème} anniversaire : 8 €
- Mémo-Jeu du Chemin des Dames : 9 € 90
- Mug 14-18 : 7 € 50
- Pièce de la Monnaie de Paris « Caverne du Dragon – Chemin des Dames – Aisne » : 2 €
- Pièce touristique en bronze : 3 € 90
- Pin's 14-18: 3 € 30
- Plaque immatriculation 6 € 90
- Porte-clés bronze : 6 €
- Porte-clés cristal : 5 €
- Porte-clés : 4 €
- Presse-papier : 11 € 90
- Règle : 4 € 50
- Sculpture Buste 1^{ère} guerre : 29 € 90
- Stylo 14- 18 : 3 €
- Tapis de souris « Cessez-le-feu-, Grande Guerre » : 6 € 50
- T-shirt Dragon : 7 € 50

Nouveautés :

- Boîte figurines soldats : 12 € 99
- Boîte pilules : 3 € 90
- Briquet cricket : 2 € 50
- Carnet 14-18 : 6 € 50
- Casque de soldat (en plastique) : 7 € 50
- Casquette Chemin des Dames : 9 € 90
- Couteau flip Chemin des Dames : 24 € 90
- Couteau terroir Caverne du Dragon : 14 € 90
- Cuzzle (puzzle en cube) : 11 € 90
- Drapeau : 3 €
- Figurine Taxi de la Marne : 6 €
- Jeux de cartes Apocalypse 10 € 90
- Le bleuet du Chemin des Dames en céramique : 29 € 90
- Les fleurs du souvenir : 4 € 90.
- Maquette 3D avion Fokker D-VII : 10 € 90
- Médaille du Centenaire de 1914-1918 : 39 €
- Miroir de poche : 4 € 90
- Parapluie : 18 € 90
- Peluche Dragon (taille 15 cm) : 7 € 90 €
- Peluche Dragon (taille 33 cm) : 13 € 90
- Porte-clés en bois : 6 €
- Porte-clés peluche : 5 €
- Puzzle 14-18 : 10 € 90
- Set de table 14-18 : 4 € 90
- Sous verres 14-18 : 2 € 50
- Sweat Chemin des Dames : 34 € 90

- Tablier : 22 € 90
- Tire-bouchons décapsuleur : 5 € 90
- Torchon 14-18 : 8 € 90
- Tote Bag : 9 € 90
- T-shirt Chemin des Dames : 14 € 90

Produits ciglés « Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames – Caverne du Dragon » :

- Sacs tissu : 5 €
- Badges : 4, 90 €
- Pin's : 3 €
- Stylo : 3 €
- Mug : 7, 50 €
- Cartes postales : 0,60 €
- Marques pages : 0,40 €
- Tours de cou : 2 €
- Parapluies : 15 €
- Polos, T-shirt Centenaire : 5 €

CD et DVD :

- 1918. *L'Aisne dévastée*. Films d'archives, DVD édité par la Société historique de Soissons, 10 €
- Tichot. *14-18 en mots. Une vie d'bonhomme*. CD Livre, 5 €
- DVD *Champs de bataille. Le Chemin des Dames*. Phare Ouest Production, 10 €
- DVD Coffret, 3 dvd Champs de Bataille, Phare Ouest Production, 18 €
- DVD *Vallis Clara*, 10 €
- Arapà. *1914-1918, In Memoriam*, 20 €
- Vincent Marie, *Là où poussent les coquelicots*. DVD. Kanari Films, 15 €
- Vincent Moulia, *Fugitif pour l'exemple*, 10 €

Produits alimentaires :

- Boîte de bonbons saveur bleuet : 4 € 95
- Sachet de Pâte de fruits saveur bleuet (100 gr) : 5 € 90
- Sachet de Guimauves saveur bleuet (100 gr) : 4 € 90
- Le sablé du Poilu (sachet 6 pièces) : 4 € 90
- Les biscuits du Poilu (90 gr) : 4 € 95
- Les carrés du soldat : 3 € 90
- Sachet de bonbons (coquelicot / violette) : 3 € 50



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 014

Attribution et répartition du forfait autonomie 2019 (1er acompte)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête la répartition du forfait autonomie, sur la base du 1^{er} acompte versé par la CNSA au Département, soit 102 071 €, au prorata du nombre de places autorisées de chacune d'entre elles, et telle que figurant en annexe au rapport du président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 015
Attribution de mandats spéciaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Pierre-Jean VERZELEN, Premier Vice-Président et Conseiller départemental du canton de Marle, qui va participer à la formation « Expression orale, corporelle et prise de parole en public », les 6 et 7 mai 2019 à Paris,
- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 016

**Convention de mise à disposition des agents du Département auprès
de la Société Publique Locale - Xdemat**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions pour les années 2018 et 2019 et les avenants éventuels, entre le Département de l'Aisne et la société SPL-Xdemat, telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président, relatives à la mise à disposition de Mmes Nathalie HAVOT et Florence FONTAINE, ainsi que M. Benoît ROGER.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 017

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités de financement retenues pour la réfection des couches de roulement des RD 967 du PR 89+045 au PR 89+135 et RD 12 du PR 7+690 au PR 7+765 dans la traverse de l'agglomération de CRECY-SUR-SERRE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

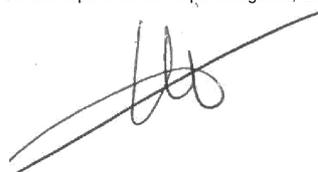
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport du Président, qui détermine les conditions techniques, administratives et financières, auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des travaux de réfection des couches de roulement des RD 967 et RD 12 en agglomération de CRECY-SUR-SERRE. La participation financière forfaitaire du Département s'élève à 21 000 € HT ;

2) Individualise au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 21 000 € HT à imputer sur le chapitre 908 – Transports du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:29
Référence : 2b0ea88edda0a983fe2bf1b527a01b7c199ec9b1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 018

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités de réalisation et de financement retenues pour les travaux d'aménagement de la RD 429E Avenue Jean Jaurès et de la VC rue d'Emploi, dans le cadre de la mise en sécurité du PN58, dans la traverse de l'agglomération de CHAUNY
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

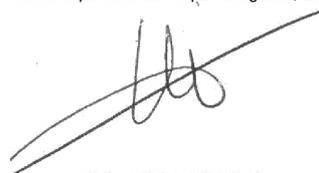
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec la commune de CHAUNY, dont le projet est joint en annexe au rapport du Président, et qui détermine les conditions administratives, techniques et financières auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des travaux d'aménagement de la RD 429E et de la VC rue d'Emploi en agglomération de CHAUNY. La participation financière forfaitaire du Département s'élève à 43 000 € HT ;

2) Individualise au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 43 000 € HT à imputer sur le chapitre 908 - Transports du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:22
Référence : 1de1af271caf87749eee5a2fda076794f93602c4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 019

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme de sécurité routière - Mise en sécurité du domaine
public - Individualisation d'opération - Commune de BERTAUCOURT-
EPOURDON**

*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2019 d'amélioration des Routes Départementales, pour la mise en sécurité du domaine public, l'opération suivante :

Canton de TERGNIER - Commune de BERTAUCOURT-EPOURDON – RD 555 Ru de Servais au PR1+990 pour un montant de 43 000 €,

- de financer cette opération sur le chapitre 908 - Transports du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:55
Référence : dfe94127611e69eb77403ba7941605f7f25850be

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 020

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme grosses réparations de chaussées -
Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au chapitre 908 – Transports, au titre du sous-programme 2019 de grosses réparations des chaussées, les opérations détaillées dans l'annexe au rapport du Président.

Les montants récapitulatifs par canton sont les suivants :

- Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	132 240,00 €
- Canton de CHATEAU-THIERRY	80 950,00 €
- Canton de CHAUNY	162 010,00 €

- Canton d'ESSOMES SUR MARNE	292 860,00 €
- Canton de FERE-EN-TARDENOIS	203 850,00 €
- Canton de GUIGNICOURT	324 840,00 €
- Canton de GUISE	237 220,00 €
- Canton d'HIRSON	139 690,00 €
- Canton de LAON 1	94 600,00 €
- Canton de LAON 2	121 770,00 €
- Canton de MARLE	167 600,00 €
- Canton de RIBEMONT	320 960,00 €
- Canton de SAINT QUENTIN 1	50 250,00 €
- Canton de SAINT QUENTIN 2	108 680,00 €
- Canton de SAINT QUENTIN 3	31 880,00 €
- Canton de SOISSONS 1	166 290,00 €
- Canton de SOISSONS 2	31 940,00 €
- Canton de TERGNIER	119 970,00 €
- Canton de VERVINS	222 290,00 €
- Canton de VIC-SUR-AISNE	165 950,00 €
- Canton de VILLERS-COTTERETS	171 620,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:15
Référence : 92b989d0c1931baf95777607cc86f4dae510b742



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 021

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme grosses réparations d'ouvrages d'art -
Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2019 de grosses réparations d'ouvrages d'art, chapitre 908 – Transports, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de CHAUNY

Communes d'AUTREVILLE et SINCENY - RD 937 – OA D0442 120 000 €

Canton de CHÂTEAU-THIERRY

Commune de CHÂTEAU-THIERRY – RD 1003 – OA D0606 120 200 €

Canton de FÈRE-EN-TARDENOIS

Commune de BRUYS – RD 485 – OA D344C 36 100 €

Commune de VAILLY-SUR-AISNE – RD 14 – OA D0066 68 100 €

Canton de GUISE

Commune de CHIGNY – RD 26 – OA D0108	53 000 €
Commune d'ESQUEHERIES – RD 284 – OA D298A	65 000 €

Canton d'HIRSON

Commune de BUCILLY – RD 291 – OA D298B	97 000 €
Commune de LOGNY-LES-AUBENTON – RD 38 – OA D154D	27 000 €

Canton de LAON 1

Commune d'ANIZY-LE-GRAND (FAUCOU COURT) – RD 26 – OA D0099	24 000 €
Commune d'ANIZY-LE-GRAND (PINON) – RD 26 – OA D110D	108 200 €

Canton de LAON 2

Commune de LAON – RD 967 – OA D0496	32 000 €
Commune de LAON (ouvrage sur la voie SNCF) – RD 1044 - OA D0695	36 100 €

Canton de MARLE

Commune de CRECY-SUR-SERRE – RD 967 – OA D0498	70 000 €
--	----------

Canton de RIBEMONT

Commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE – RD 70 – OA D0227	121 000 €
--	-----------

Canton de SAINT-QUENTIN 3

Commune de GAUCHY – RD 321 – OA D302B	98 000 €
---------------------------------------	----------

Canton de VERVINS

Commune de ROZOY-SUR-SERRE – RD 977 – OA D0508	129 000 €
Commune de VINCY-REUIL-ET-MAGNY – RD 611 – OA D0369	75 000 €

Canton de VIC-SUR-AISNE

Commune de COEUVRES-ET-VALSERY – RD 2	64 100 €
Commune de QUIERZY – RD 92 – OA D0267	68 100 €
Commune de SAINT-PAUL-AUX-BOIS – RD 56 – OA D0177	24 000 €
Commune de TROSLY-LOIRE – RD 561 – OA D362B	24 000 €

Canton de VILLERS-COTTERÊTS

Commune de GANDELU – RD 841 – OA D418E	40 100 €
--	----------

TOTAL : 1 500 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:39:00
Référence : a69de84d1f5222835cf3cfe8e7e5bf2f7c2d5f64



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 1 avril 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, T. DUDEBOUT, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, M. COLLET, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, I. LETRILLART, M. PIGONI, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 022

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme Traverses d'agglomérations - Individualisation
d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2019 d'aménagements des traverses, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Commune de PREMONT – RD 960

74 500 €

Canton de GUIGNICOURT

Commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE (MENNEVILLE) - RD 925

89 000 €

Canton de RIBEMONT

Commune de MOY-DE-L' AISNE – RD 34

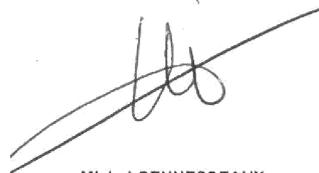
36 000 €

Commune de RIBEMONT – RD 131 et 58

111 700 €

les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 11/04/2019 à 16:38:17
Référence : 2125d2dbd8173f816d6ef4602e55da84f96806c7